Résolution présentée par la délégation l'Etat d'Israël

Thème — Conflits et sécurité internationale

Concerne — Protéger la population et prévenir les menaces régionales et internationale

L'Assemblée Générale,

Considérant — que le moteur principal de l'État d'Israël est de protéger sa population et d'empêcher de nouvelles attaques par des groupes terroristes de la région,

Rappelant — l'importance d'effectuer des actions pour prévenir des éventuelles futures menaces internationales,

Réaffirmant — le caractère démocratique de l'État d'Israël au sein de la région du Moyen-Orient,

Préoccupée — par les conflits persistants avec le Hamas et le Hezbollah,

Inquiète — des tensions et du conflit avec le régime islamique iranien,

Consciente — des questions territoriales complexes avec la Palestine,

Déplorant — les risques constants pesant sur la protection de la population civile,

Soucieuse — d'assurer une stabilité politique et économique régionale au Moyen-Orient,

Décide — de renforcer le contrôle de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient afin de garantir la sécurité globale ;

d'intensifier activement la lutte contre le terrorisme et de neutraliser les menaces des groupes terroristes régionaux ;

de s'engager rigoureusement dans la lutte contre la prolifération illicite des armes dans la région ;

de développer et de consolider les relations diplomatiques internationales afin de coopérer efficacement face aux défis sécuritaires communs ;

de mettre tout en œuvre pour protéger les populations civiles locales et enfoncer/renforcer une certaine stabilité politique et économique régionale.

Le texte français fait foi.